



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Internet

Question écrite n° 20632

Texte de la question

M. Mansour Kamardine appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur les récentes déclarations faites par la direction de France Télécom visant à couvrir 90 % de la population française en internet haut débit ADSL en 2005 contre 74 % en 2002. Cette déclaration est intéressante dans la mesure où la collectivité départementale de Mayotte accuse un retard non négligeable en terme d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. En effet, selon un rapport en date du 26 juin 2001 intitulé « Etude sur les TIC préparatoire au programme d'action du SEOM pour le passage de l'outre-mer à la société de l'information » il apparaît que l'offre est trop restreinte ce qui a pour conséquence un nombre insuffisant d'abonnés (1 900 abonnés pour une population de 170 000 habitants, source rapport du 26 juin 2001). Par ailleurs, il n'existe pas d'offre ADSL et les infrastructures scolaires sont très insuffisamment équipées alors que l'apprentissage aux technologies de l'information et de la communication sont indispensables à la réussite scolaire et professionnelle des jeunes Mahorais. Cet isolement est très préjudiciable au développement de l'île d'autant qu'il semblerait qu'aucun projet de raccordement sérieux ne soit à l'ordre du jour alors que les techniques SAFE ou le câble sous-marin Africa One pourraient présenter des solutions selon le rapport susnommé. Les nouvelles technologies sont un élément important de l'égalité des chances devant la réussite scolaire et sociale mais aussi économique. Mayotte et ses enfants ont besoin de ces technologies nouvelles pour réussir. Compte tenu de l'éloignement de la collectivité départementale de Mayotte, de son enclavement et de l'ensemble de ces éléments il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre d'une part, pour favoriser à Mayotte le développement de l'internet à haut débit et d'autre part, pour assurer l'égalité entre la métropole et l'île s'agissant de l'accès aux nouvelles technologies.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a fait du développement de la société de l'information un chantier prioritaire pour la France. Dans cette optique, le Premier ministre a réuni, le 10 juillet 2003, le comité interministériel pour la société de l'information (CISI) qui avait pour thème le développement de l'usage d'internet dans les foyers. Ainsi, 70 mesures concrètes viennent d'être annoncées qui contribueront à développer l'internet en France métropolitaine et outre-mer. Le Gouvernement a annoncé la création d'un groupe de travail sur le développement du haut débit dans les DOM dont l'objectif sera de fournir des solutions concrètes pour améliorer la « continuité numérique du territoire » dans ce domaine. Ce groupe devrait rendre ses conclusions avant la fin de l'année. La situation de Mayotte, bien que ne figurant pas explicitement dans le mandat du groupe, ne manquera pas d'être évoquée. L'application des conclusions du groupe à Mayotte sera également étudiée de manière à favoriser, dans la mesure du possible, l'accès aux nouvelles technologies dans l'île.

Données clés

Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)

Circonscription : Mayotte (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20632

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 juin 2003, page 4941

Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9442